



Décision n°24/2021  
DELEGATION

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 10,

Vu le décret n° 2015-1178 du 24 septembre 2015 modifié relatif à l'établissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris et notamment ses articles 14 et 14-1,

Vu le décret du 27 octobre 2021 portant nomination du Directeur général de l'Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris - M. MANTEI (Olivier),

Vu la délégation 22/2021 donnée à Sandrine Ollari, Responsable de l'ordonnancement de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Délégation est donnée à Marie Solocha, Chargée de gestion déléguée au système d'information financier, à l'effet de procéder au nom du Directeur général :

- au paramétrage, visa et validation dans le système informatique budgétaire et comptable en tant qu'Administratrice du logiciel à l'exception du visa des engagements juridiques de l'ensemble des centres de responsabilité budgétaire (CRB).

Cette délégation prend effet le 1<sup>er</sup> novembre 2021.

**ARTICLE 2**

La présente délégation sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la Culture et sur le site internet de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> novembre 2021



Olivier Mantei

Original : Agent Comptable  
Copie : Bénéficiaire de la délégation

CITÉ DE LA MUSIQUE PHILHARMONIE DE PARIS